



## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT N° 11-2024**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière adjointe de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 13 août 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 11-2024 : *Règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 15 AOÛT 2024

Sylvie Lafleur  
Greffière intérimaire